

# Au cœur de Champhol



Photo de Mme Émilie Despres  
Concours « La plus belle vue de Champhol »  
Lieu : Fontaine Bouillant

**LES  
ACTUALITÉS**

PAGE 6

**DOSSIER  
URBANISME**

PAGE 10

**NOS  
ENTREPRISES**

PAGE 14

**NOS ESPACES  
VERTS**

PAGE 16

# Sommaire

- PAGE 3 | **Le mot du Maire**
- PAGE 4 | **Trombinoscope des élus du conseil municipal**
- PAGE 5 | **Le Relais Petite Enfance**  
Élodie Taillandier
- PAGE 6 | **Les actualités 2024**  
Florence Goussu
- PAGE 7 | **Les activités du CCAS**  
Florence Goussu
- PAGE 8 | **Nos associations**  
Rémy Louvet
- PAGE 9 | **Le point sur les finances**  
Ludovic Boireau
- PAGE 10 | **Urbanisme**  
Jacky Stives
- PAGE 12 | **Volet sécurité**  
Rémy Louvet
- PAGE 13 | **Le jumelage**  
Florence Goussu
- PAGE 14 | **Nos entreprises**  
Mathilde Fourny & Laëtitia Souvré
- PAGE 16 | **Nos espaces verts**  
Jack Lodi, Mathilde Fourny,
- PAGE 20 | **La bibliothèque**  
Élodie Taillandier
- PAGE 21 | **La culture**  
Élodie Taillandier
- PAGE 22 | **Agenda**  
Laëtitia Souvré
- PAGE 23 | **Les numéros utiles**  
Laëtitia Souvré



# Le mot du maire

## Étienne Rouault Maire de Champhol

Chers amis,

Les pages de ce numéro d'« Au cœur de Champhol » soulignent les efforts continus de l'équipe municipale et de nos agents pour améliorer votre qualité de vie tout en poursuivant l'assainissement de nos finances publiques.

Les premiers mois de 2024 ont été marqués par de nombreuses réalisations. Nous avons poursuivi le développement de l'éco-quartier de la Chênaie : de nouveaux logements collectifs en construction cette année seront livrés en 2025, offrant de nouvelles opportunités de logement à nos concitoyens. Nous avons modernisé nos écoles, assurant un environnement propice à l'apprentissage pour nos enfants, notamment par la rénovation des toitures et le remplacement des fenêtres en double vitrage.

Le désendettement de notre commune étant aujourd'hui assuré, je suis heureux d'annoncer que nous préparons une consultation de la population pour cet été. Votre avis est précieux pour orienter nos décisions et nous permettre de mieux répondre à vos attentes. Cette consultation sera l'occasion de partager vos idées et vos préoccupations, et nous comptons sur votre participation active pour construire ensemble l'avenir de Champhol.

L'entretien de notre voirie reste une priorité. Bien que Champhol soit une petite commune en termes de surface, la gestion de plus de 20 kilomètres de rues demande des efforts constants. Nous avons récemment rénové la Rue Louis Blériot et nous continuerons à améliorer nos infrastructures chaque année. Les récents épisodes de pluie ont, cependant, ralenti nos travaux de tonte, car chaque journée pluvieuse est une journée de moins pour entretenir nos espaces verts. La végétation pousse plus rapidement, et nous mettons tout en œuvre pour maintenir notre commune agréable et bien entretenue.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro d'« Au Cœur de Champhol ». Profitez bien des beaux jours de cet été, des moments de détente en famille et entre amis.

Votre maire,  
Etienne Rouault



Mairie de Champhol  
15, rue de la Mairie  
28300 Champhol

02 37 21 61 65  
mairie@villedechamphol.fr  
Lundi, Mardi et Vendredi :  
de 10h à 12h et de 13h30 à 17h45  
Mercredi : 13h30 à 17h45  
Jeudi : de 10h à 12h  
Permanences des élus  
voir page 23

[www.villedechamphol.fr](http://www.villedechamphol.fr)



Bulletin municipal  
*Au cœur de Champhol* #4 -  
Juin 2024

Directeur de la publication :  
Étienne Rouault

Coordination et mise en page :  
Alexandra Arnaud

Photographies :  
© Mairie de Champhol / © Adobe Stock

Couverture : Mme Emilie Despres  
Impression : Imprimerie Chauveau  
Tirage : 1 750 exemplaires

# Les élus du conseil municipal



**Étienne ROUAULT**  
Maire de Champol



**Florence GOUSSU**  
1<sup>ère</sup> Adjointe Santé et Social



**Ludovic BOIREAU**  
2<sup>e</sup> Adjoint Finances



**Élodie TAILLANDIER**  
3<sup>e</sup> Adjointe Enfance et Jeunesse



**Jacky STIVES**  
4<sup>e</sup> Adjoint à l'Urbanisme



**Mathilde FOURNY**  
5<sup>e</sup> Adjointe aux Ressources Humaines



**Rémy LOUVET**  
6<sup>e</sup> Adjoint aux Affaires associatives, Sécurité et Tranquillité publique



**Alexandre BENÉTEAU**  
Conseiller délégué à l'art et la culture



**Lætitia SOUVRE** Conseillère déléguée à l'animation



**Laurent SINAPAH**  
Conseiller délégué au patrimoine mobilier



**Jack LODI**  
Conseiller délégué cadre de vie



**Patrice PITHON**  
Conseiller délégué à l'urbanisme



**Corinne FOSSET**  
Conseillère municipale



**Edwige VARILLON**  
Conseillère municipale



**José CARDOSO**  
Conseiller municipal



**Évelyne GUERIN**  
Conseillère municipale



**Lucile DE MAUPEOU**  
Conseillère municipale



**Myriam LODI**  
Conseillère municipale



**Nadia ROUSSEAU**  
Conseillère municipale



**Daniel VIDY**  
Conseiller municipal



**Victoria BERZHANOVSKAYA**  
Conseillère municipale



**Sylvie RIVAUD**  
Conseillère municipale



**Claude MOREAU**  
Conseiller municipal



**Martine DEGRAIN**  
Conseillère municipale



**Patrick GOMPLE**  
Conseiller municipal



**Jean DE MONTCHALIN**  
Conseiller municipal



**Florian BRETON**  
Conseiller municipal



## La convention signée entre les villes de Chartres et Champhol pour permettre un accès au Relais Petite Enfance (ex RAM) de Chartres Métropole sera renouvelée prochainement

Ce service à la population, mis en place en février 2022, a vu le jour suite aux diverses remontées des professionnels de la petite enfance sur l'impossibilité d'accéder à un tel outil sur Champhol. Les élus chartrains et champholois ont donc travaillé de paire pour que ce nouveau service puisse voir le jour.

Le relais petite enfance est un service gratuit s'adressant aux assistants maternels du particulier-employeur, aux gardes à domicile, aux enfants de 0 à 3 ans qu'ils accueillent ainsi qu'aux familles. Le relais petite enfance a pour objectif d'aider les parents, les gardes à domicile et assistants maternels à se rencontrer et se connaître, à être mieux informés, tout en proposant des activités d'éveil et des temps d'échange aux enfants.

Pour les parents, le relais petite enfance propose :

- Une information sur les modes d'accueil du jeune enfant ;
- Une mise en relation avec les assistants maternels et la mise à disposition des listes d'assistants maternels disponibles ;
- Des renseignements sur les démarches administratives à effectuer en tant que parent-employeur (déclarations, législation...), les prestations...

Pour les enfants, le relais petite enfance :

- Constitue un lieu de sociabilisation et d'échanges avec d'autres enfants ;
- Et leur propose des ateliers d'éveil.

Pour les assistants maternels du particulier-employeur, les gardes à domicile et les candidats à l'agrément, le relais petite enfance propose :

- Une information sur les modalités d'agrément ;
- Des échanges avec d'autres professionnels ;
- La participation à des ateliers d'éveil ;
- L'accès à une documentation et à des prêts de jeux ;
- Des renseignements sur les démarches administratives.

### Horaires d'ouverture :

- En périodes scolaires : lundi, mardi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h / mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 / jeudi de 9h à 13h.
- Pendant les vacances scolaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 / jeudi de 9h à 13h.

Pour tout renseignement : Relais Petite Enfance - 3, rue du Puits Drouet - 28000 Chartres - 02.36.67.30.20 - [relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr](mailto:relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr)



# Les actualités 2024

## La course aux mots

9 février 2024

La 2ème édition de la Course aux Mots a eu lieu le 9 février dernier et ce fut un grand succès !

Au total, ce sont près de 7 tables enfants, 7 tables collégiens et 15 tables adultes qui ont participé à notre jeu annuel !

Un grand bravo à tous !



## Hippodrome de Chartres - Prix de Champhol - 14 avril 2024

Le prix de la ville de Champhol a été créé en 2014 à l'initiative d'André Taillandier, élu Champholois de 1977 à 2014 et de M. Trideau, membre du Conseil d'Administration de l'hippodrome et commissaire aux pistes.



## Remise de la Légion d'honneur à Jean De Montchalin

19 avril 2024

En présence d'Aurore Bergé, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en France, de Guillaume Kasbarian, Ministre délégué chargé du logement et de Hervé Jonathan, Préfet d'Eure-et-Loir.



## Marche - 20 février 2024

Marche douce à l'initiative de l'association Bien dans ses baskets.

Au programme : une randonnée de 5km et un goûter à mi-chemin pour les 15 participants !



## Le yoga du rire

27 mars 2024

Le rire c'est bon pour la santé ! Animation proposée par Christelle Genet.



## Réunion voisins vigilants

13 février 2024



## Visite du Colisée

4 avril 2024



## Thé dansant

16 avril 2024



\*CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

# Nos associations



## Le Champhol AS Tennis de Table

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Champhol AS Tennis de Table (CASTT) vient d'ouvrir ses portes !

C'est l'histoire de six amis qui ont décidé de transformer leur passion pour le ping pong en un club où tout le monde est le bienvenu.

Débutants ou confirmés, vous trouverez un environnement chaleureux et convivial pour pratiquer votre sport favori.

### Horaires d'entraînement :

- **Jeunes à partir de 9 ans (Loisirs/Compétition) :** lundi 18h/19h45 & mercredi 17h30/19h15
- **Jeunes sur sélection (Adultes/Compétition) :** mardi 18h/19h45 & jeudi 18h/19h45
- **Féminin - Fitness Ping :** mardi 18h/19h
- **Adultes (Loisirs/Compétition) :** lundi 20h/22h & mercredi 19h30/21h30

Le CASTT vous donne également rendez-vous tout au long de l'année pour des rencontres par équipe, les tournois, les animations...

Nous vous invitons à venir nous rencontrer au forum des associations en septembre ou à nous contacter pour plus de renseignements.

Rejoignez l'aventure !

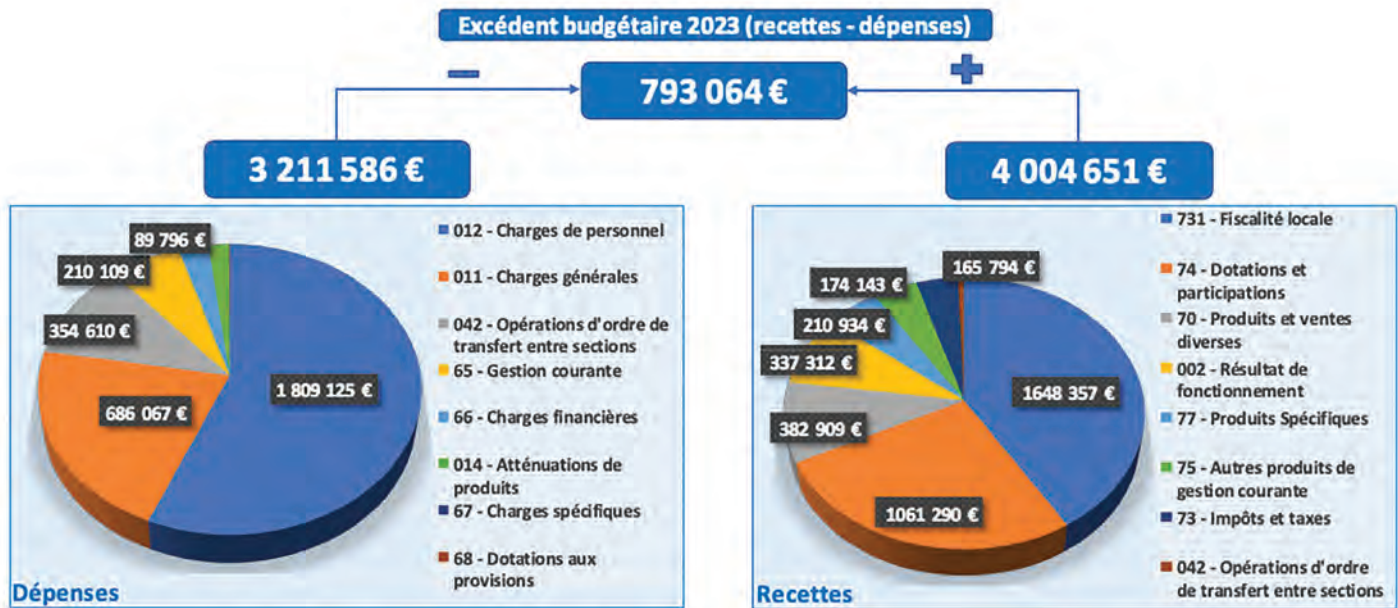
### Informations pratiques

- Lieu : Salle polyvalente espace Jean Moulin, 22 Rue Jean Moulin, 28300 Champhol
- Mail de l'association : [champhol.astt@gmail.com](mailto:champhol.astt@gmail.com)
  - Président : David Doumayrou : [doumayrou.castt@gmail.com](mailto:doumayrou.castt@gmail.com), 07 86 78 82 03
  - Trésorier Adj. : Michael Rudeau : [m.rudeau.castt@gmail.com](mailto:m.rudeau.castt@gmail.com), 06 35 13 81 51
- Site internet : <https://champhol-astt.kalisport.com>
- Compte Instagram : [@champhol.astt](https://www.instagram.com/champhol.astt)
- Page Facebook : Champhol ASTT



## Extraits du compte administratif

Le résultat de clôture 2023 représente un fort excédent de 793 064€. On parle ici de l'autofinancement de la commune. Cette somme nous a permis de poursuivre notre désendettement tout en proposant un budget d'investissements 2024 riche en projets restructurant notre patrimoine et nos équipements trop longtemps délaissés.



## Investissements prévus en 2024



**Travaux voirie**  
52 308€



**Toiture maison  
des associations  
& école**  
127 656€



**23 760€**



**Clôture groupe  
scolaire**  
60 000€



**Fenêtres maison  
des associations  
et école**  
54 607€



**Signalisation et  
mobilier urbain**  
50 385€



**Chemin du haut  
de l'épine**  
53 268€



**Fournitures  
informatiques**  
23 670€

## **Qu'est-ce qu'un PLU (Plan Local d'Urbanisme)?**

Le PLU a succédé au POS qui fixait les règles d'urbanisme depuis 1967.

Le PLU « Plan Local d'Urbanisme » est devenu depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, l'outil principal d'aménagement du territoire communal ou d'un groupement de communes. Il définit les grandes orientations du projet global d'aménagement dans le respect du développement durable. Le PLU est opposable à toute personne publique ou privée souhaitant réaliser des travaux de construction, de réhabilitation ou de modification d'un bâtiment existant.

Il est encadré par les lois ALUR, Grenelle 1 et 2 et doit être compatible avec les documents supra communaux (PAC, SRADDET, SCOT, SRCE, SRCAE, SDAGE, PEDMA, les ZNIEFF de type I). En outre, la loi du 20 juillet 2023 a pour objectif de faciliter la mise en œuvre dans les territoires de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) fixés par la loi « Climat et Résilience » : diviser par deux le rythme de bétonisation et atteindre d'ici 2050 zéro artificialisation nette soit au moins autant de surfaces renaturées que de surface artificialisées.

### **A quoi sert le PLU ?**

L'enjeu principal de la rédaction d'un PLU est d'apporter une réponse aux besoins de la population en matière de logements, de déplacements et d'infrastructures tout en préservant les espaces naturels.

### **Les objectifs du PLU : Planifier, Réglementer, Protéger.**

- Planifier la Ville, consiste à présenter les grandes orientations d'aménagements souhaitées par les élus et les moyens pour atteindre ces objectifs. Le PLU accompagne les évolutions de la Ville : élargissement des voies, orientations d'aménagements, créations d'équipements,
- Réglementer le développement de la Ville, c'est définir les règles qui s'appliquent à chaque parcelle afin de mettre en œuvre les objectifs politiques choisis : densification, préservation de quartiers. Chaque parcelle se voit appliquer des règles de constructibilité strictes.
- Protéger, dans le PLU cela signifie identifier les éléments de patrimoine jugés remarquables et qui méritent d'être mis en valeur. Pour cela les communes sont divisées en différentes zones disposant de règles d'aménagement et de construction différentes selon la zone dans laquelle le terrain se trouve.

### **Qui élabore le PLU ?**

L'élaboration d'un PLU est un processus long compris entre 18 mois et deux ans. Elle est à l'initiative des élus et engagée par délibération du Conseil Municipal.

Ce délai d'élaboration s'explique par la réalisation d'études de la commune, par les procédures. La consultation des services de contrôle de l'Etat ou organismes locaux et obligatoires, la Préfecture et ses services, la Chambre de Commerce et de l'Industrie ou encore l'Architecte des Bâtiments de France émettent un avis sur le projet.

Les réformes de 2016 renforcent les obligations de consultation du public par des démarches de concertation. La population est associée et consultée pour donner son avis sur les orientations et les mises en œuvre du PLU.

## Que contient un PLU ?

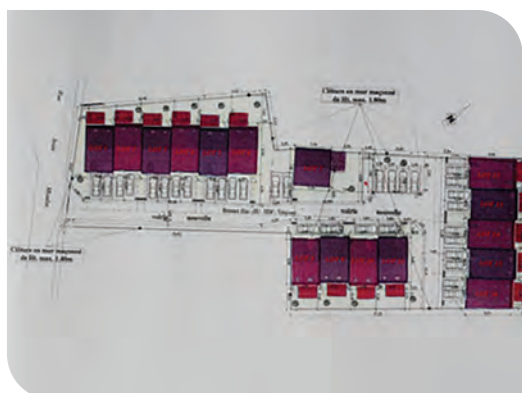
Le PLU contient plusieurs éléments :

- Un Rapport de Présentation : ce document détaille les raisons des choix, il précise l'état initial de l'environnement ainsi que les incidences prévisibles des décisions prises.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : véritable clé de voute du PLU, le PADD décrit les principales orientations de la commune en matière d'aménagement du territoire.
- Un Règlement qui contient un plan de zonage ainsi que les règles à appliquer en matière de construction et d'urbanisation pour chaque zone. Il s'agit du document incontournable pour déterminer la constructibilité d'un terrain. Chaque zone comporte un corps de règles en 16 articles.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : les OAP déterminent les règles d'aménagement ou de réhabilitation propres à certains secteurs ou quartiers de la commune.
- Trois types d'OAP : les OAP sectorielles qui encadrent l'aménagement futur d'un site, elles sont obligatoires sur les secteurs à urbaniser 1AU, les OAP de secteurs d'aménagement qui permettent de concevoir des principes d'aménagement en zones U et AU, les OAP patrimoniales qui assurent l'application de dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur des éléments bâtis ou naturels présentant un intérêt culturel, architectural ou écologique.
- Les Annexes : documents nécessaires à la bonne compréhension du PLU.

## Les différentes zones définies du PLU

- Zone U – Ces zones urbaines correspondent aux secteurs de la Ville déjà urbanisées. Elle se déclinent selon les types de constructions admises. Elles regroupent les différentes dénominations UA, UB, UC, UD, UE, UX et son secteur UXC.
- Zone 1AU – Ces zones sont des secteurs naturels qui seront urbanisés à court ou moyen terme. La Ville cherche à maîtriser le développement de ces zones, il s'agit des zones 1AU, 1AUX éventuellement 2AU.
- Zone A – Ces zones visent un usage exclusivement agricole, elles ne sont pas constructibles. Les seules réalisations autorisées peuvent être des hangars, des granges, des bâtiments d'utilité collective ou de service public.
- Zone N – Ce sont des zones naturelles ou forestières à protéger. Elles ne sont pas constructibles mais peuvent accueillir certaines installations qui ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Il s'agit des zones Nc, Ne, Nf et Nfa.

Par délibération en date du 26 octobre 2023, la Commune de Champhol a prescrit la révision du PLU actuel. La procédure est lancée.



Projet rue Jean Moulin – n° 21



Projet rue de Fontaine Bouillant – n° 30

## **La vidéosurveillance à Champhol**

Les caméras de vidéosurveillance ont été remplacées par du matériel dernière génération. Elles sont reliées au CSI de Chartres (Centre Sécurité Intercommunal) et à la salle de commandement de la Police Nationale. Un écran de contrôle reste à disposition de notre Police Municipale. Ces travaux sont sous la Direction de Chartres Métropole.

Actuellement, seule la caméra située en face des conteneurs ordures ménagères, rue du Bois Musquet, est en mode «vidéo verbalisatrice». Les 10 caméras existantes vont être changées et opérationnelles instantanément. Par la suite, 5 caméras supplémentaires seront déployées sur notre commune, notamment, à la Zac des Antennes, rond point de Campo-Fauni, à la déchetterie, aux rues Vauventriers/ La Varenne et vers AFITEX/pompiers.

## **Incivilités**

Face à la recrudescence des incivilités commises par certains propriétaires de chiens, un arrêté municipal impose désormais le ramassage des déjections de leurs animaux sur l'ensemble du territoire communal. Lors de leurs promenades, les maîtres doivent impérativement avoir sur eux des sacs «ramasse-crottes» afin de pouvoir procéder au nettoyage immédiat des déjections. Des contrôles seront effectués par la police municipale : le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 35 euros. En parallèle, plusieurs poubelles seront installées à différents endroits de passage. Ensemble, faisons de Champhol une ville propre et respectueuse de l'environnement !

L'application **Voisins Vigilants** connaît un vif succès avec 363 utilisateurs réguliers ! Cela représente environ 10% de la population. Bravo !



## **La Police Municipale au coeur de Champhol**

L'équipe de la police municipale de Champhol sera bientôt renforcée.

Depuis le départ de l'ancien policier municipal à la fin de l'année dernière, Laetitia Peltier était seule en charge de la sécurité de la commune.

À partir du 1er juillet 2024, Eddy Kuchta viendra renforcer l'équipe, permettant ainsi une présence accrue sur la voie publique, notamment grâce à des contrôles de vitesse réguliers.



Bien que la lutte contre les incivilités reste une priorité pour eux, la prévention demeure leur mission principale. De plus, le respect de l'environnement et la lutte contre les nuisances sonores font partie intégrante de leurs tâches quotidiennes.



## **Voyage à Riegel - Ascension 2024**

Comme tous les deux ans, les membres du jumelage de Champhol se sont rendus à Riegel du 9 au 12 mai. Au programme : des visites, des échanges et des retrouvailles !

- **Jeudi 9** : Accueil vers 16h par nos amis allemands puis placement dans les familles
- **Vendredi 10** : Départ pour Fribourg avec visite de la ville et un pique nique en commun sur la place du canon. Diner à l'auberge Lamm à Bahlinghen
- **Samedi 11** : Promenade le long du canal sous un magnifique soleil puis pique nique à la Römerhalle. Soirée dansante le samedi soir pour clôturer le séjour
- **Dimanche 12** : Le retour à Champhol s'est effectué le dimanche après notre traditionnelle photo de groupe.

Comme les autres années, la bonne humeur et le plaisir de se revoir étaient au rendez vous. L'année prochaine, nous fêterons les 30 ans du jumelage à Champhol. Les festivités seront de taille et nous avons hâte de les partager avec vous !

Vive l'amitié franco allemande !



## Vérandas & Menuiseries Bel-Robillard : 28 ans de savoir-faire à Champhol !



Fondée en 1996 par Bruno Robillard, l'entreprise Robillard, spécialisée dans la fabrication de **menuiseries en aluminium**, s'est implantée à Champhol, près de la déchetterie.

En 2019, suite au départ à la retraite de Bruno Robillard, Yannick Bel, jeune entrepreneur, décide de racheter l'entreprise, qui devient alors Vérandas & Menuiseries Bel. Yannick Bel, qui a travaillé pendant plusieurs années comme menuisier poseur pour une entreprise de Chartres, est passionné par son métier et animé par un fort désir d'entreprendre. Ayant appris que Bruno Robillard approchait de la retraite, Yannick Bel le contacte pour lui proposer de reprendre son entreprise. Partageant la même **passion** du métier, la transition d'une durée d'environ 2 ans fut une réussite.

Aujourd'hui, l'entreprise Vérandas & Menuiseries Bel compte cinq salariés et offre à ses clients une large gamme de vérandas en aluminium, entièrement personnalisées et livrées clés en main. Yannick Bel supervise toutes les étapes du projet, de la conception des plans, réalisés par son propre bureau d'études, jusqu'à la pose de la véranda. L'entreprise dispose de son propre atelier de fabrication, garantissant ainsi la qualité et la précision des ouvrages.

L'entreprise privilégie l'utilisation de matériaux de **haute qualité** issus de filières **françaises**. En plus des vérandas, l'entreprise propose également la pose de fenêtres, volets, portes et portails, répondant ainsi aux divers besoins de sa clientèle.

### Contact :

- 02 37 21 22 60
- verandas.menuiseries@gmail.com.
- 47 rue Fontaine Bouillant - 28300 Champhol





## Audrey Lenfant - Biens haut de gamme

Conseillère immobilier indépendante avec une expérience de plus de 10 ans dans le métier.

### Contact :

- [audrey.lenfant@bienshautdegamme.fr](mailto:audrey.lenfant@bienshautdegamme.fr)
- 07 85 55 77 56
- <https://www.bienshautdegamme.fr/>



## Cléa Laubier - Chargée de communication

Cléa Laubier lui allie créativité et stratégie pour vous accompagner dans tous vos besoins en communication !

### Contact :

- [contact@utopi-c.com](mailto:contact@utopi-c.com)
- 06 98 54 69 47

## Espace de travail - Espace Jean Moulin

L'équipe municipale de Champhol a décidé de dédier une partie de la salle municipale Jean Moulin à un espace coworking. Cet espace peut accueillir jusqu'à 8 personnes simultanément et permet ainsi aux personnes souhaitant bénéficier d'un espace de travail équipé (accès internet haut débit, imprimante, vidéoprojecteur) d'y travailler sereinement.

Les tarifs adoptés par la municipalité sont consultables en mairie et sur le site de la municipalité.

Équipements : écran, cafetière, réfrigérateur



# Nos espaces verts

## Cadre de vie : quelques rappels

Afin de garantir un environnement propre et agréable pour tous, les propriétaires et locataires sont tenus de respecter les consignes suivantes :

- **Balayage régulier des trottoirs et caniveaux.**

Il est impératif de balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant votre habitation.

Attention, l'utilisation de produits phytosanitaires pour désherber les trottoirs et caniveaux est strictement interdite. Ces produits chimiques peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Privilégiez des méthodes alternatives telles que le désherbage manuel ou l'utilisation de produits naturels biodégradables.

- **Ramassage obligatoire des déjections animales sur les espaces publics :**

Il est impératif de ramasser immédiatement les déjections de votre animal sur les espaces publics, tels que les trottoirs, les parcs et les jardins.

Attention, par arrêté municipal toute personne promenant un chien doit désormais être en possession d'un sac pour ramasser d'éventuelles déjections. Les contrevenants s'exposent à une amende de 35,00 euros.

- **Collecte des déchets et tri sélectif :**

Respectez les consignes de tri sélectif pour les déchets ménagers, emballages et papiers, déchets végétaux et encombrants.

- **Calendrier de collecte :**

- Bacs jaunes (papiers) : Sortir les bacs jaunes le lundi soir après 19h.
- Bacs noirs (déchets ménagers) : Sortir les bacs noirs le mardi soir après 19h.
- Sacs déchets végétaux : Sortir les sacs le mardi soir après 19h (avril à fin novembre).
- Encombrants : Un mois sur deux, le deuxième vendredi, sortir les encombrants après 19h.

Jours fériés : En cas de jour férié, les collectes de la semaine sont décalées d'un jour, sauf le 8 mai où les collectes sont maintenues.

Rentrée des bacs : Après le passage du camion de Chartres Métropole, les bacs doivent être rentrés dans la journée pour préserver l'esthétique des rues.

En adoptant des gestes **simples** et **responsables**, chacun peut contribuer à maintenir un cadre de vie propre et agréable pour tous. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie ou de Chartres Métropole pour obtenir plus d'informations sur les consignes de tri et de collecte des déchets.

## Espaces verts

Février 2024 a été un mois particulièrement singulier pour les espaces verts en Eure-et-Loir. En effet, le département a enregistré un ensoleillement bien inférieur aux normales saisonnières, avec seulement 35 à 39 heures de soleil contre plus de 90 heures habituellement.

Dans le même temps, les précipitations ont dépassé les moyennes de 30 à 50%, entraînant une pousse particulièrement rapide de l'herbe, des plantes et des haies. Face à cette situation exceptionnelle, nos agents d'entretien des espaces verts sont mobilisés pour assurer la gestion optimale de ces milieux naturels. Malgré la surcharge de travail due à la croissance accélérée de la végétation, ils s'efforcent de maintenir un niveau de qualité constant.

**Le fauchage raisonné :** Dans le cadre de leur mission, les agents privilégient le fauchage raisonné, une méthode qui vise à minimiser l'impact des interventions. Cette approche consiste à ajuster la fréquence et le moment du fauchage en fonction des besoins spécifiques de chaque espace vert. Ainsi, permet-elle de préserver la biodiversité en favorisant la reproduction des espèces et en protégeant les habitats fragiles. Cette démarche écologique contribue également à l'épanouissement de la flore sauvage et de la faune locale.

Bref, si l'hiver 2024 a présenté des défis importants pour la gestion des espaces verts de Champhol, nos équipes restent engagées à offrir aux habitants un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement.



Serre pour conserver nos végétaux d'une année à l'autre. Bouturage sur des plants déjà présents sur la commune. Des semis sont également réalisés pour parvenir à un beau fleurissement.



Traitement des chenilles par une entreprise spécialisée sur les arbres de la commune suppression des nids de guêpes et de frelons

Une **prolifération de chenilles processionnaires**, potentiellement dangereuses pour l'humain et les animaux, est en cours sur notre commune. Pour lutter contre ce fléau, nous demandons aux propriétaires de détruire les nids. Deux méthodes sont possibles :

- Couper et brûler les nids. Cette opération doit être réalisée par un professionnel équipé car les poils des chenilles sont urticants.
- Utilisation de la bactérie *Bacillus Thuringiensis* en pulvérisation sur les feuilles. La bactérie une fois déposée sur la feuille et ingérée par les chenilles qui meurent entre 2 à 5 jours.

Soyons vigilants et agissons ensemble pour protéger notre commune !

## Eco-pâturage



Nos amis les animaux ont pris possession du parc des Épinettes. Six brebis d'Ouessant et leurs quatre agneaux, accompagnés d'une jeune génisse qui deviendra une belle vache Jersiaise dans les années à venir, ainsi que deux chèvres Alpines, broutent désormais paisiblement dans cet espace vert.

Le 22 mai dernier, une animation originale a permis aux enfants de découvrir la tonte des moutons. Un après-midi convivial et pédagogique qui a ravi petits et grands !

**Un projet collaboratif :** Monsieur Etienne Rouault, maire de Champhol, a mis à disposition ses animaux grâce à une convention avec la commune. Monsieur Jack Lodi, conseiller délégué au cadre de vie, s'investit quotidiennement pour assurer le bon fonctionnement de l'éco-pâturage. De nombreux bénévoles leur donnent ponctuellement un coup de main.

L'éco-pâturage permet non seulement d'entretenir le parc de manière **naturelle et écologique**, mais il contribue également à la **préservation** de la biodiversité et à **l'éducation** des enfants à l'environnement. Le parc des Épinettes est un lieu de promenade agréable où petits et grands peuvent observer les animaux et profiter d'un cadre naturel préservé.

**Mises bas 2024 :** Bella (#3) le 16 février, Romy (#4) le 6 mars – Brebis #8 le 8 mars – Brebis #6 le 10 mars – Bouclette #2 le 7 mai.



## La tonte des moutons



Le 22 mai dernier, plus de 50 champholois.es (enfants et adultes) se sont donnés rendez-vous au Parc des Épinettes pour observer Patrick Broussal tondre les 6 brebis d'Ouessant !

Un moment qui a ravi, parfois un peu impressionné, petits et grands (surtout quand il a fallu les attraper) !

## Les ruches de Champhol

Pour ce nouvel exemplaire de notre bulletin municipal, nous avons souhaité mettre en lumière une initiative locale qui ravit nos papilles et soutient l'environnement. Il s'agit des ruches installées à Champhol appartenant à Monsieur Jean-François Billard, apiculteur à Dammarie depuis 2008.

Monsieur Billard a choisi d'installer 40 de ses 1 000 ruches à Champhol, étant donné que notre commune bénéficie d'un environnement riche en diversité florale, comprenant des arbres fruitiers, des arbustes et enfin des fleurs sauvages. Toutes les ruches ont été positionnées à environ 1 km à vol d'oiseau du Service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir (SDIS 28), en direction de Chartres.

Deux fois par an, Monsieur Billard récolte son miel issu des ruches de Champhol. La première a lieu au milieu du mois de mai, et offre un miel doux, issu principalement des fleurs d'aubépine et d'arbres fruitiers.

Puis, début juillet une seconde récolte est réalisée, offrant un miel plus savoureux, puisque les abeilles butinent principalement les fleurs de tilleul et de lavande.

Cette production locale est une fierté pour notre commune. C'est pourquoi, lors de chaque cérémonie de mariage, la municipalité a choisi d'offrir aux mariés un pot du miel récolté à Champhol.

**Contact :** 16 rue de Patay - 28360 DAMMARIÉ - 02 37 28 15 85 - [bonjour@miel-billard.fr](mailto:bonjour@miel-billard.fr)



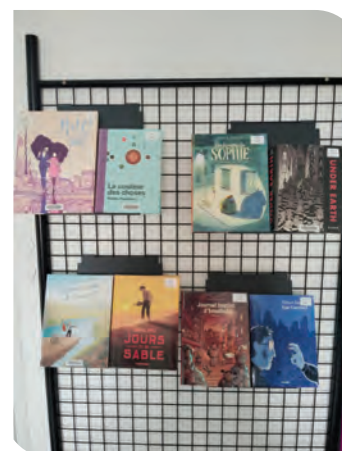
# La bibliothèque

La bibliothèque L'Île-aux-Mots a pour vocation principale depuis 2020 d'étoffer son fond d'emprunt afin d'attirer le public le plus large possible.

En suivant les conseils de la MDEL mais également des libraires locales, elle a vu son offre s'élargir de manière conséquente. Romans, documentaires, albums pour petits et grands se sont multipliés sur ses rayonnages. Et les bandes dessinées ne sont pas restées à l'écart de cette envolée !

**Si vous êtes de férus lecteurs de BD ou curieux de nouvelles découvertes, n'hésitez pas à franchir les portes de la bibliothèque ! Vous y trouverez de nouvelles lectures passionnantes !**

**Horaires d'ouverture au public :** Mercredis 10h30-12h / 14h-18h - Vendredis 14h-18h30 et Samedis 9h30-12h



## ***Nouveauté : la grainothèque***

Échange gratuits de graines entre jardiniers amateurs

Pour cela, il suffit d'être inscrit en bibliothèque. Principes :



- **Je mets** quelques graines récoltées de mes propres plantes dans des petits sachets en indiquant le nom de la plante, le mois de semis et de récolte et autres conseils de plantation.
- **Je dépose** les sachets dans la boîte de la grainothèque en bibliothèque.
- **Je prends** à mon tour un ou plusieurs sachet.s déposés par un autre donneur en prenant soin d'en laisser pour les autres troqueurs.

**Attention : pas de graines de légumineuses : haricots, pois, lentilles (risque d'insectes ravageurs !)**



Il est de coutume sur la commune **d'offrir un spectacle aux écoliers**. Ce spectacle a longtemps eu lieu sur la période de Noël.

Toutefois, les mails proposant des animations de Noël inondent tellement nos boîtes de réception tout au long de l'année que nous nous sommes vite sentis perdus... Tant sur la qualité que sur les tarifs proposés.

C'est pourquoi les élus ont décidé de mettre en place un partenariat avec **La ligue de l'Enseignement 28**. Ce mouvement associatif et laïque réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la ci-

toyenneté en favorisant **l'accès de tous à la culture** (entre autres). Et ce fut une belle réussite !

C'est ainsi qu'en janvier dernier, **Zest'Cie**, compagnie mêlant danse et théâtre, originaire de Vernouillet, est venue envahir l'Espace Jean Moulin pour 4 représentations, et pour le plus grand plaisir de nos écoliers et d'un groupe d'enfants de la micro-crèche. Et ce fut divinement poétique !

- 2 représentations de **BébéLune** se sont jouées devant des élèves de maternelle comblés. BébéLune rêve sa vie en couleurs. Mais sur sa lune, il s'ennuie, il décide donc de traverser l'univers...
- Le spectacle **Entre Contes** s'est également joué à deux reprises pour les plus grands. Ici, les contes universels ont été mis en scène pour rêver, comprendre et grandir.

La programmation 2025 est déjà annoncée et nous l'attendons avec impatience. Mais...Chut ! C'est une surprise !

Votre municipalité a à cœur de pouvoir offrir des spectacles de qualité aux plus jeunes. Et ce, d'autant plus, lorsqu'il s'agit d'artistes locaux !



## Les dates à retenir juin > décembre 2024

- **22 juin 2024** : Kermesse des écoles
- **29 juin 2024** : Les feux de la Saint-Jean
- **2 septembre 2024** : Rentrée des classes
- **7 septembre 2024** : Forum des associations
- **8 octobre 2024** : Visite et pique nique au Château de Maintenon.
- **20 octobre 2024** : Repas des aînés
- **27 octobre 2024** : Fête d'Halloween «Cosmique»
- **1er décembre 2024** : Marché de Noël
- **6, 7 & 8 décembre** : Téléthon

## Les mots de l'équipe minoritaire

Chers Champholoises, Champholois,

Nous profitons de cette tribune pour partager nos inquiétudes sur le manque de communication de la part de l'équipe municipale .

En effet , plusieurs sujets structurants sont réalisés , sans vraiment de concertation .

Nous sommes notamment en panne de réunion de quartier .

Nous regrettons toujours le manque de travail en commission ( exemple la commission Urbanisme demandée à plusieurs reprises ) .

Nous avons souvent l'impression d'être mis sur le fait accompli, et de ne pas être associés aux différents projets.

Nous voulons rester constructifs , encore faut-il que nous soyons conviés à l'étude des différents projets .

Quelques exemples , les pistes cyclables , les aménagements de circulation , le projet du Carmel , le projet Longsault Nord...

Équipe minoritaire  
ochamphol@gmail.com

## Les commerces ambulants

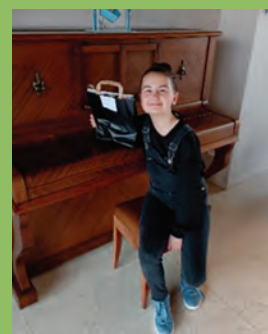
- Tous les mardis à 18h : Food Truck MILKO, saveurs japonaises et antillaises
- Un jeudi sur deux de 16h à 18h30  
Place Ô Femmes camion boutique prêt-à-porter féminin
- Tous les vendredis à 16h30  
Les saveurs de l'Astrolabe, crêpes, galettes

## Marché de Champhol Les dimanches matins

- Maraicher JK Letourneur
- Pasta & Compagnie (2 dimanches par mois)
- Monsieur Durant Huîtres (uniquement pendant la saison des huîtres)

## Concours de dessin

Concours de dessins sur le thème « Dessine un animal de Champhol », 50 artistes en herbes ont participé, deux catégories d'âge, 4-6 ans et 7-12 ans. Amélia 4 ans est la gagnante ainsi que Lalie 12 ans, elles ont remporté un kit pour le dessin.





## *Le Saule blanc de Champhol*

Ce saule plus que centenaire situé au bord d'un petit bras de l'Eure est de taille très respectable. Il sert d'ombrage aux animaux de la prairie pâturée dont il est le gardien.

